

Réemploi

Les objets réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à la disposition des clients, puis vendus dans le but d'encourager leur réutilisation.

- Pour connaître l'inventaire, rendez-vous directement à l'écocentre.
- Les articles achetés devront être emportés immédiatement.

Matières refusées

- × Carcasses d'animaux
- × Armes et munitions
- × Gaz propane de plus de 30 livres
- × Dormants de chemins de fer
- × Acide picrique
- × Acide fluorhydrique
- × Déchets biomédicaux et pathologiques
- × Déchets radioactifs
- × Cyanure
- × BPC
- × Produits de laboratoire
- × Pneus peints
- × Souches d'arbres
- × Terre et béton contaminés

Admissibilité

Clients admis :

- les clients résidentiels ayant une preuve de résidence recevable de l'année en cours, telle que : permis de conduire avec adresse locale, compte de taxes ou bail locatif, compte de services publics et permis/certificats;
- les clients ICI légers seulement (clients industriels, commerciaux et institutionnels dont les volumes sont faibles), selon la tarification en vigueur.

Clients non admis :

- les clients appartenant à la catégorie des entreprises de la construction.

Règlements

Les clients doivent trier, déposer et décharger eux-mêmes leurs matières, aux endroits appropriés.

Les clients venant se procurer des articles au réemploi ne sont pas admis dans les espaces prévus au déchargement de matières résiduelles.

La Municipalité de L'Islet se réserve le droit d'imposer une limite aux résidents et aux ICI dans des cas spéciaux.



Dépliant 2026

Écocentre L'Islet

— **Secteur résidentiel**
Municipalités de
L'Islet
Saint-Aubert
Saint-Cyrille-de-Lessard
Saint-Jean-Port-Joli

Informations importantes

📍 451, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (Québec) G0R 2B0

☎ 418 234-6312 (mardi au samedi)

✉ ecocentre@lislet.com

🌐 www.lislet.com

💵 **Paiement en argent comptant
seulement**

Matières acceptées

SANS FRAIS

Béton, briques et asphalte
Bois
Déchets et déchets encombrants
Plantes nuisibles
Pneus avec et sans jantes (48.5" et moins)
Récupération (bac bleu)
Réemploi
Résidus verts
Terre de remplissage
Sièges d'auto pour enfants
Tubulures d'érablière sans métal
Peinture-huile
Huile (contenant vide)
Produits à base de pétrole
Bases et acides
Toxiques et oxydants
Aérosols
Fluorescents
Piles
Plastique agricole
Appareils réfrigérants
Amiante

Matières acceptées

SANS FRAIS (suite)

Batteries de véhicules
Cartouches d'encre et cellulaires
Extincteurs
Huile à friture
Gaz propane (30 livres et moins)
Vêtements
Électroniques
Lunettes
Métaux
Matériaux de construction (sans bardeau)

Matière acceptée

AVEC FRAIS

Matériaux de construction
avec bardeau ----- 3,25 \$/pied cube

Horaire résidentiel

Horaire hivernal : jusqu'au 7 mars 2026

Horaire estival : 10 mars au 28 novembre 2026

Fermé du 29 novembre au 4 décembre 2026

Horaire hivernal : dès le 5 décembre 2026

	Horaire estival	Horaire hivernal
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 h à 16 h	Fermé
Mercredi	12 h à 17 h	Fermé
Jeudi	12 h à 17 h	Fermé
Vendredi	9 h à 16 h	Fermé
Samedi	9 h à 16 h	9 h à 15 h
Dimanche	Fermé	Fermé

L'écocentre sera fermé en 2026 les :

7 avril, 19 mai, 24 juin, 30 juin, 8 septembre,
13 octobre, ainsi que du 20 décembre au
8 janvier (2027).

Industries, commerces et institutions :

Pour les produits RDD seulement.

Horaire estival : mercredi 7 h 30 à 10 h 30

Horaire hivernal : variable (sur appel)

Merci de nous téléphoner lorsque vous serez
sur place (418 234-6312 ou 418 241-6736).

